



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

* * * *

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le 22/11/2022

ID : 084-218400877-20221115-DL_151122_714-DE

N° 714-2022

SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres

- En exercice : 35
- Présents : 29
- Votants : 35

L'an deux mille vingt-deux le quinze novembre à neuf heures, le Conseil municipal de la Commune d'Orange, légalement convoqué par le maire le sept novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Alphonse Daudet à Orange ;

Sous la présidence de Monsieur Yann BOMPARD, Maire.

- Pour : 28
- Contre : 00
- Abstention : 07
- Non-votant :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte publié le : **22 NOV 2022**

Etaient présents

M. Yann BOMPARD, M. Denis SABON, Mme Marie-Thérèse GALMARD, M. Jean-Pierre PASERO, Mme Joëlle EICKMAYER, M. Jonathan ARGENSON, Mme Muriel BOUDIER, M. Claude BOURGEOIS, Mme Marcelle ARSAC, M. Xavier MARQUOT, M. Armand BEGUELIN, M. Michel BOUYER, M. Patrice DUPONT, Mme Christiane LAGIER, Mme Christiane JOUFFRE, M. Patrick PAGE, Mme Chantal GRABNER, M. Cédric ARCHIER, M. Jean-Michel BOUDIER, Mme Joëlle CHALANDON, M. Pierre MARQUESTAUT, Mme Valérie ANDRES, Mme Céline BEYNEIX, M. Bernard VATON, M. Ronan PROTO, Mme Carole NORMANI, M. Patrick SAVIGNAN, Mme Fabienne HALOUI, Mme Yannick CUER.

Absents représentés

Mme Catherine GASPA représenté par Mme Michelle ARSAC (9h – 9h27)
M. Jean-Dominique ARTAUD représenté par M. Denis SABON
Mme Marie-France LORHO représenté par Mme Valérie ANDRES
Mme Aline LANDRIN représenté par Mme Joëlle EICKMAYER
M. Nicolas ARNOUX représenté par M. Xavier MARQUOT
M. Christian GASTOU représenté par Mme Carole NORMANI

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Jonathan ARGENSON est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

N° 714/2022

Rapporteur : M. Yann BOMPARD

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 3 – EXERCICE 2022

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu la délibération n° 248/2022 du 12 avril 2022 adoptant le budget primitif de la Ville d'Orange ;

Vu la délibération n° 373/2022 du 07 juin 2022 portant approbation de la décision modification n°1 ;

Vu la délibération n° 548/2022 du 13 septembre 2022 portant approbation de la décision modificative n° 2 ;

Le budget principal de la ville d'Orange a été voté le 12 avril 2022 et aujourd'hui, certaines prévisions de dépenses et recettes doivent être ajustées. Il y a lieu de procéder aux inscriptions budgétaires suivantes :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	64,05 €
	Recettes Réelles :	64,05 €
	Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions	
	7817 - Reprises sur provisions pour dépréciations des actifs circulants	64,05 €
	Total 78	64,05 €
	Recettes d'ordres :	0,00 €
	DEPENSES	64,05 €
	Dépenses Réelles :	64,05 €
	Chapitre 011 - Charges à caractère général	
	60612 - Energie - Electricité	40 000,00 €
	60622 - Carburants	5 000,00 €
	60636 - Vêtements de travail	-45 000,00 €
	6161 - Multirisques	20 000,00 €
	6188 - Autres frais divers	580 064,05 €
	6225 - Indemnités au comptable et aux régisseurs	100,00 €
	6237 - Publications	30 000,00 €
	6281 - Concours divers (cotisations...)	5 000,00 €
	Total 011	635 164,05 €
	Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
	6512 - Droits d'utilisation - informatique en nuage	-17 500,00 €
6541 - Créances admises en non valeur	10 000,00 €	
6542 - Créances éteintes	5 000,00 €	
657348 - Autres communes	2 500,00 €	
Total 65	0,00 €	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		
6745 - Subventions aux personnes de droit privé	45 000,00 €	
678 - Autres charges exceptionnelles	3 000,00 €	
Total 67	48 000,00 €	
Chapitre 022 - Dépenses imprévues		
Total 022	-683 100,00 €	
Dépenses d'Ordres :	0,00 €	

RECETTES	
Recettes Réelles :	0,00 €
Recettes d'ordres :	0,00 €
DEPENSES	
Dépenses Réelles :	0,00 €
Chapitre 204 -Subventions d'équipements versées	
204114 - Voieries	46 920,00 €
Total 204	46 920,00 €
Chapitre 21 -Immobilisations corporelles	
2111 - Terrains nus	1 350 000,00 €
2115 - Terrains bâtis	-1 350 000,00 €
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	10 000,00 €
2128 - Autres agencements et aménagements de terrains	-10 000,00 €
21316 - Equipements du cimetière	25 000,00 €
21318 - Autres bâtiments publics	-50 000,00 €
2132 - Immeubles de rapports	-10 000,00 €
2135 - Installations générales, agencements, aménagements des constructions	10 000,00 €
21534 - Réseaux d'électrification	5 000,00 €
21538 - Autres réseaux	10 000,00 €
21568 - Autres matériels et outillages d'incendie et de défense civile	10 000,00 €
Total 21	0,00 €
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	-46 920,00 €
Total 020	-46 920,00 €
Dépenses d'Ordres :	0,00 €

A l'unanimité (7 abstentions : Mme Yannick CUER, M. Christian GASTOU, Mme Fabienne HALOUI, Mme Carole NORMANI, M. Ronan PROTO, M. Patrick SAVIGNAN, M. Bernard VATON),

DECIDE

Article 1 : d'approuver les modifications budgétaires énoncées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou tout Adjoint habilité à signer tout document afférent à ce dossier.

LE MAIRE
Yann BOMPARD